

Conditions générales de vente

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le participant et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du participant, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Dès lors que le participant a confirmé son inscription à une session de formation, La Maison P. Jobin S.A.S. fait parvenir au participant, une convention de formation.

Ladite convention sera à renvoyer à la Maison P. Jobin S.A.S. sous quinzaine avec la signature et le cachet commercial du participant.

Une attestation de présence suivra chaque participant et pourra être adressée au participant sur simple demande.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Les participants à nos sessions sont enregistrés au fur et à mesure de la réception de leur inscription.

En cas de dépassement de l'effectif maximum, une liste d'attente est établie. Avec l'accord de l'intéressé, son inscription est reportée sur une formation ultérieure.

Si le nombre de participants à un stage est insuffisant, la Maison P. Jobin S.A.S. se réserve le droit d'ajourner le stage deux semaines avant la date prévue.

Dans ce cas, les sommes versées seront remboursées ou reportées sur la session suivante avec l'accord du participant.

La Maison P. Jobin S.A.S. se réserve le droit de modifier le programme ainsi que remplacer le/les animateur(s) annoncé(s), en cas de nécessité absolue.

Maison P. Jobin & Cie S.A.S.
A Company of Neumann Kaffee Gruppe

Océane Building · 2 Avenue Foch

76600 Le Havre · France

jobin.@nkg.coffee · www.maison-jobin.com

SAS au capital de 2 000 000 Euros

R.C. Le Havre B 494 509 540 ·

SIRET 494 509 540 00063 · APE 4637Z

Bordeaux Cafés:

40, rue Pierre Boaur · Cidex 50 · 33083

Bordeaux Cedex · France

Tel. +33 (0)5 5650 5650 · Fax +33 (0)5 5719 0750

annemarie.mesplede@nkg.coffee

Bureau de Marseille:

58, Chemin de la Commanderie · 13015

Marseille · France

Tel. +33 (0)4 9160 6715 · Fax +33 (0)4 9103 1675

christophe.fialkowski@nkg.coffee



Chaque participant reçoit les instructions pratiques au plus tard 7 jours avant le début de la session.

Les participants s'engagent à suivre chaque journée du cycle de formation auquel ils sont inscrits.

CONDITIONS FINANCIERES ET D'ANNULATION PAR LE PARTICIPANT

Le participant ayant confirmé sa participation pour un cycle de formation s'engage à régler la totalité des formations même en cas d'absence du participant à une ou plusieurs sessions, sauf cas de force majeure.

En cas de désistement moins de 5 jours ouvrables avant le début de la session, la totalité du coût de la formation est due.

Toute formation commencée est due en totalité dans l'année en cours. En cas d'interruption pour force majeure, le participant pourra reprendre ou continuer sa formation dans un autre cycle sans coût supplémentaire.

PRIX ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Le tarif de la formation est spécifié sur notre site [Bienvenue à Maison P. Jobin & Cie \(formationcafevertjobin.com\)](http://Bienvenue à Maison P. Jobin & Cie (formationcafevertjobin.com)) et disponible sur demande auprès de ludovic.maillard@nkg.cofee.

Les factures sont payables en euros par virement à réception de la facture ou par chèque à l'ordre de Maison P. Jobin S.A.S.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le participant de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le participant qu'elles ont été portées à son débit.

REGLEMENT PAR UN OPCA

Lorsque le règlement est pris en charge par son OPCA, il appartient au participant :



- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'accord de cette demande.

- Si l'OPCA ne prend pas en charge la totalité du coût de la formation, le reliquat sera facturé au participant.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le participant sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

CLAUSE DE RESPONSABILITE

La Maison P. Jobin S.A.S. pourra être tenue responsable de tout dommage direct subi par le participant résultant de l'inexécution des actions de formation.

L'indemnité due au participant, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées à la Maison P. Jobin S.A.S. par le participant au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce du Havre.